

**N° D'ORDRE : 2019-105**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers  
En exercice : 29*

*Présents : 19*

*Pouvoirs : 04*

*Excusés : 04*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 23*

*Date de convocation : 23 Juillet 2019*

SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel — Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 19h00, participe à partir du point n°15) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. VINCENT Gilles, Maire - M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – M. LANFANT Max à M. BALLESTER Alain.

Excusés : M. BLANC Romain - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Absents : M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**3 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – ANNEE 2019**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Trésorier Principal de Six-Fours-les-Plages a transmis un état à la commune des créances qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer et ce en dépit des poursuites engagées.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Les titres émis concernent la période entre 2010 et 2017.

Monsieur le Trésorier Principal a proposé un état d'admission en non-valeur d'un montant global de 1892.44 €.

Il est proposé d'admettre en non-valeur des créances à hauteur de 1892.44 €.

<b>Motif d'admission en non-valeur</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Montant</b>
NPAI et demandes renseignements négatives	1	344.99 €
PV de perquisition et demandes de renseignements négatives	10	544.10 €
Décès et demandes de renseignements négatives	3	508.40 €
Combinaison infructueuse d'actes	5	84.20 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	12	410.75 €
	31	1 892.44 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir admettre en non-valeur 31 titres d'un montant total de 1 892.44 €.

Les admissions en non-valeur s'imputent au 6541. Les crédits sont prévus au budget 2019.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le tableau exposé ci-dessus.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'admettre en non-valeur 31 titres d'un montant total de 1 892.44 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 Juillet 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**